



## Un parent peut-il reprendre un cadeau ???

Par **mamira**, le **16/08/2009** à **19:58**

Bonjour,

depuis un an mes parents sont en instance de divorce, au début j'ai moi-même décidé de rester avec mon père pour le soutenir ( mes 2 petits frères sont allés vivre avec ma mère, j'étais donc seule avec lui ) car il s'est vraiment effondré en apprenant que ma mère le quittait . Un soir, suite à une dispute au sujet de tâches ménagère qu'il ne voulait pas assumer ( il m'avait demandé de faire son repassage car d'après lui se n'est aucunement son rôle ), il m'a dit de quitter son domicile . Quand il a vu que je faisais mes bagages pour de vrai il s'est mis à pleurer et à me demander de rester . Mais j'avais pris ma décision je voulais partir ! Ensuite il m'a frapper à plusieurs reprises, j'ai ensuite réussi à contacter mon oncle qui habite à coté ( il est venu me chercher, je suis partie ).

Aujourd'hui je vis chez ma mère et je n'est pas énormément de contacte avec mon père ( quelques week-end et appels téléphonique ).

Depuis, il se fait toute une paranoïa comme quoi je suis " du coté de ma mère " etc ...

Aujourd'hui il m'a appelé pour me dire qu'il voulait reprendre un vélo de route d'une valeur de 700 € qu'il a payé avec des chèque au nom ( à l'époque où ils étaient ensemble ) de ma mère et lui ( donc venant d'un compte commun ) .

Je voulais savoir s'il était en droit de me le reprendre ? En sachant que ma mère est contre .  
Merci d'avance .